



As Cap Corse
Association des propriétaires
www.ascapcorse.com



INSTRUCTION DE COURSE

CRITERIUM NATIONAL CAP CORSE

Grade 5A

8 au 11 mai 2024

AUTORITE ORGANISATRICE

Société des Régates de Concarneau (SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au 1er étage de Pôle Nautique, Place de la Croix ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <http://srconcarneau.fr>

3.2 Le PC course est situé au Pôle Nautique, Place de la Croix

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

[Tenez ici]



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du Club House du YCT (maison de la mer).

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

La course est prévue selon le programme suivant

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Classe</i>
Jeudi 9 mai	11 H	CAP CORSE
Vendredi 10 mai	10 H	
Samedi 11 mai	9 H 30	

Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon CAP CORSE

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est entre **Concarneau, l'Archipel des Glénan et la pointe de Trévignon**

9. LES PARCOURS

Les parcours sont décrits en **annexes parcours** en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe Parcours**.

Pointage officiel à une marque :

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours 1** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque.

Les parcours construits sont décrits en **annexe Parcours 2**.

[Tenez ici]



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ et de dégagement sont :

<i>Marque de départ</i>	<i>Marque de dégagement</i>	<i>Marque d'arrivée</i>
Bouée cylindrique orange	Bouée cylindrique jaune	Bouée rouge de type crayon

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Description des zones considérées comme des obstacles : **Suivant cartes marine de la zone de navigation.**

12. LE DÉPART

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Temps avant le départ</i>
Ligne mouillée	Pavillon orange	10mn
Avertissement	Pavillon de classe, un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, ou NOIR un signal sonore	4
Une minute	Amené du pavillon préparatoire, un long signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe, un signal sonore	0

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre le bateau comité de Type ANTARES arborant un pavillon bleu et une bouée rouge de type crayon (voir paragraphe 10)

Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

La fermeture de la ligne s'effectuera 30 minutes après l'arrivée du premier concurrent

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour

[Tenez ici]



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au **pôle nautique**.

Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1^{er} étage du pôle nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course validera la compétition

18.2 Si plus de trois courses sont courues, la plus mauvaise place de chaque voilier sera retranchée du résultat final ; les parcours côtiers ne pourront pas être retranchés.

19. RÉGLES DE SÉCURITÉ

Un élargement est mis en place à la sortie et au retour : : (à la SRC, au Pôle Nautique de la Croix)

Élargement de départ

Élargement d'arrivée

- Le non respect Le non-respect de l'élargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.
 - Le non-respect de l'élargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.
 - Le non-respect de l'élargement au départ et au retour entrainera sans instruction une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.
- Ces pénalités se calculent selon les modalités de la règle 44.3(c) des RCV. Heures limites pour élarger :

Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course

Instruction de recherche et de sauvetage : Quand le comité de course indique l'envoi du pavillon V en absence d'un signal sonore, tous les bateaux doivent si possible, veiller le canal du comité de course pour les instructions et recherche de sauvetage. Le message sera également relayé via application mobile téléphone.

Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22 . BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par la flamme SRConcarneau .

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ

[Tenez ici]



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

23. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. COMMUNICATION

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Les prix seront distribués aux 3 premiers équipages

27. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

28. MAREES CONCARNEAU

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Jeu.</u> <u>09</u>	00h02	0,65m	
	06h10	5,19m	100
	12h19	0,79m	
	18h24	5,14m	97
<u>Ven.</u> <u>10</u>	00h47	0,75m	
	06h52	5,01m	93
	13h02	1,00m	
	19h04	4,98m	89
<u>Sam.</u> <u>11</u>	01h32	0,96m	
	07h33	4,74m	84
	13h45	1,26m	
	19h44	4,75m	77

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du Comité de Course : Patrick QUIDEAU

Président du Jury : Jean Claude MENOUE

[Tenez ici]



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

[Tenez ici]



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

ANNEXE MARQUES

Position géographique (D°M.m') des bouées des parcours (WGS84) :

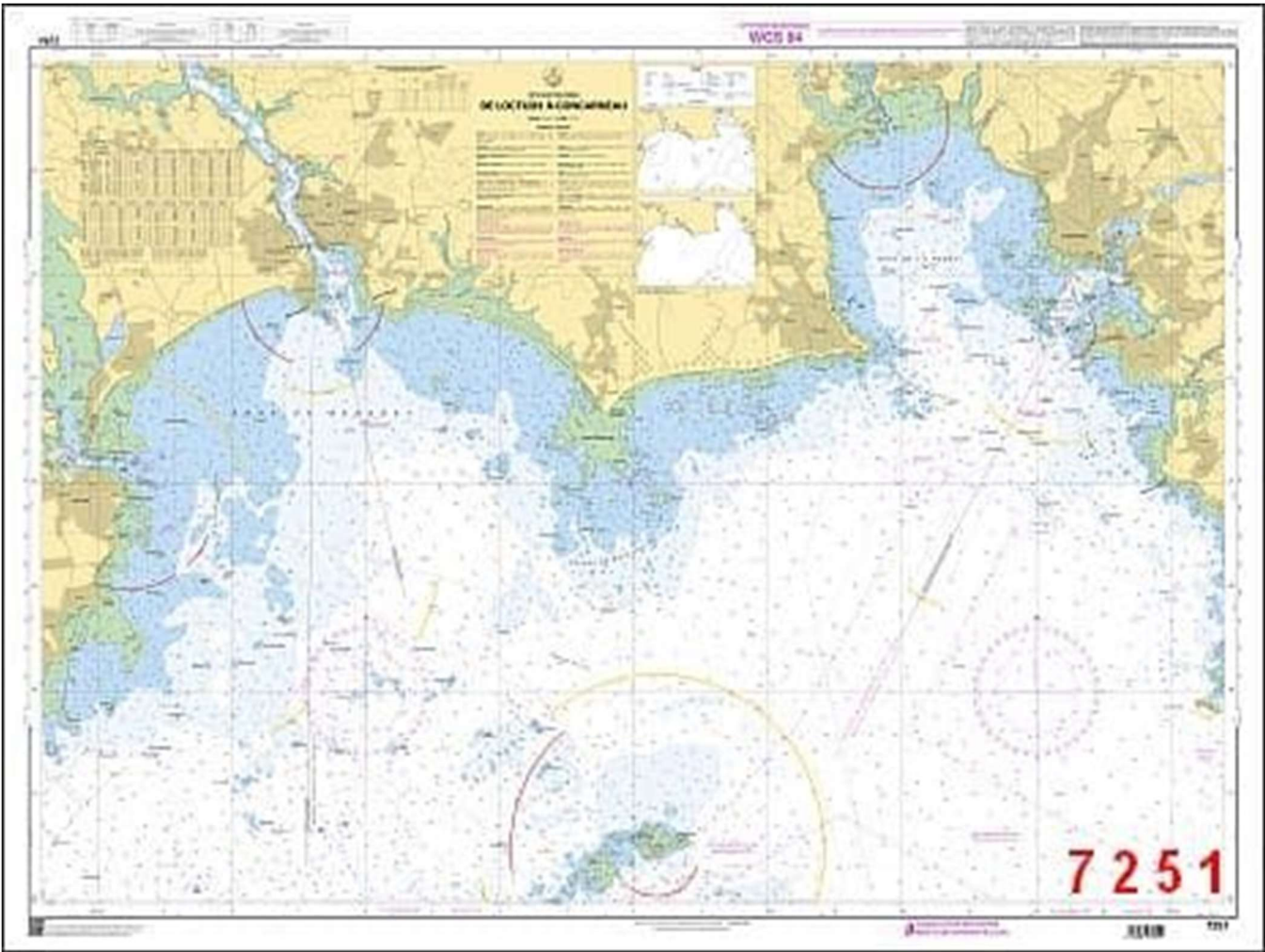
Réf.	Code Alpha	Nom	Type	Latitude	Longitude
A	Alpha	Ar Guisty	Cardinale Sud	47°45.617 N	04°15.557 W
B	Bravo	Basse An Ero	Cardinale Sud	47°40.420 N	03°55.475 W
C	Charlie	Basse Malvic	Cardinale Ouest	47°48.461 N	04°06.627 W
D	Delta	Basse Perennes	Cardinale Ouest	47°41.097 N	04°06.261 W
E	Echo	Basse Rousse	Marque latérale bâbord	47°51.558 N	04°06.471 W
F	Foxtrot	Bilien	Cardinale Est	47°49.104 N	04°08.102 W
G	Golf	Bouée de Guiriden	Bouée gonflable	47°44.000 N	03°57.800 W
H	Hôtel	Bouée des Moutons	Bouée gonflable	47°46.600 N	04°01.000 W
I	India	Bouée du Run	Bouée gonflable	47°44.100 N	04°01.800 W
J	Juliett	Bouée Sud anse	Bouée gonflable	47°51.005 N	04°06.115 W
K	Kilo	Boulangier	Cardinale Sud	47°47.380 N	04°09.145 W
L	Lima	Chenal de Bénodet	Cardinale Est	47°48.540 N	04°07.046 W
M	Mike	Grands Pourceaux	Cardinale Nord	47°45.977 N	04°00.806 W
N	November	Jaune De Glénan	Cardinale Est	47°42.561 N	03°49.838 W
O	Oscar	Jument de Glénan	Cardinale Sud	47°38.771 N	04°01.412 W
P	Papa	Karek Greiz	Cardinale Est	47°46.041 N	04°11.364 W
Q	Québec	La Voleuse	Cardinale Sud	47°48.761 N	04°02.482 W
R	Romeo	Linuen Est	Cardinale Est	47°50.769 N	03°57.312 W
S	Sierra	Men Dehou	Cardinale Est	47°48.107 N	04°04.705 W
T	Tango	Rouge De Glénan	Cardinale Ouest	47°45.490 N	04°03.951 W
U	Uniform	Rostolou	Cardinale Est	47°46.638 N	04°07.298 W
V	Victor	Spineg	Cardinale Sud	47°45.316 N	04°19.124 W
W	Whiskey	Taro	Cardinale Ouest	47°50.515 N	04°04.832 W
X	X-ray	Algo 1	Cardinale Sud	47°46.534 N	04°10.631 W
Y	Yankee	Men Caes	Marque latérale bâbord	47°47.503 N	04°12.503 W
Z	Zoulou	Roch Hélou	Cardinale Ouest	47°47.121 N	04°08.175 W

[Tenez ici]



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

ZONE DE COURSE



Tenez ici



(SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU